



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-91928>

Département(s) de publication : **78**

Annonce n° **25-91928**

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Inria - Service achats marchés

Correspondant : MME CHANTEMARGUE Ludivine, Acheteur public

Adresse : Domaine de Voluceau - BP105, 78150 ROCQUENCOURT

Coordonnées :

Téléphone : 0139635003

Courriel : ludivine.chantemargue@inria.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Marché de conseil, de conception et de production de prestations graphiques

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent marché a pour objet le conseil, la conception et la production de prestation graphique pour les besoins en communication d'Inria Siège.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Conformément à l'article R2162-2 du code de la commande publique, il prend la forme d'un accord cadre à bons de commande, mono attributaire, sans montant minimum de commande et avec un montant maximum de commande de 50 000 € HT pour toute sa durée d'exécution.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 10/09/2025 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification. L'accord-cadre sera conclu pour une période de 12 mois ferme. A l'issue d'un premier examen des offres, l'Inria se réserve la possibilité de : • Demander des précisions complémentaires, à l'ensemble des candidats, sur la teneur des offres en cas de nécessité ; • Négocier l'offre avec les deux candidats ayant obtenu le plus de points au regard des critères susvisés. Toutefois, en application de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, L'Inria se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociations. L'offre des candidats obtenant une note inférieure à 50/100 sur le critère technique sera considérée comme irrégulière et éliminée.

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/08/2025